

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Kleis Paris – Siret 513 836 692 00030

La confirmation de réservation de la prestation et la signature du devis implique le client à son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales et le cas échéant celles de l'établissement choisi pour la réalisation de l'évènement ou celles associées aux évènements réalisés à domicile.

L'agence Kleis Paris (ci-après le prestataire), immatriculée au RCS de Pontoise, sous le numéro de Siret 513 836 692 00022, domiciliée au 30 bis rue du vieil abreuvoir, 78100 Saint germain en Laye, propose des services événementiels.

Elle intervient, selon l'accord des Parties et en fonction des compétences requises, en qualité de Prestataire direct ou en qualité de prestataire intermédiaire.

Les services proposés :

- Organisation d'évènements à domicile
- Organisation d'évènements sur site
- Recherche et sélection de lieux adaptés
- Service traiteur
- Mise à disposition du personnel & des intervenants
- Production & coordination des évènements
- Décoration, technique, sécurité
- Animations

1. Confirmation De réservation

Le prestataire s'engage à réaliser la manifestation telle que décrite dans le devis et rester à la disposition du client jusqu'à la fin de sa prestation ainsi qu'à fournir le personnel et les prestataires qualifiés nécessaires à l'exécution de la prestation.

Pour l'acompte, un versement de 50 % du montant total de la manifestation sera demandé à la signature du devis, le solde 48h avant l'évènement.

La validation des prestations ne devient définitive qu'après réception d'un exemplaire du devis final ou d'un bon de commande signé avec la mention "lu et approuvé", accompagné de l'acompte.

Le prestataire se réserve le droit de ne pas honorer la prestation en cas de non-respect d'une de ces conditions.

2. Annulation ou modification de prestation

En cas d'annulation totale ou partielle de la prestation par le client et sauf cas particuliers, le prix de la manifestation restera dû dans les conditions et les proportions suivantes :

- | | |
|--|---|
| - Annulation intervenue à plus de 30 jours avant la date prévue de la manifestation : | Sans frais ou selon les CGV de l'établissement choisi |
| - Annulation intervenue à moins de 30 jours avant la date prévue de la manifestation : | 50% du montant T.T.C. |
| - Annulation intervenue à moins de 7 jours de la manifestation : | 100% du montant T.T.C. |

Toute modification du nombre de convives revu à la baisse, ne pourra être acceptée que si elle est faite au maximum 14 jours avant l'évènement.

3. Modalités de paiement

Les factures définitives sont payables selon les modalités définies contractuellement. Passée cette date, le client sera redevable de plein droit d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros pour les professionnels.

4. Accord De Facturation

Pour tout règlement différé, un accord de facturation pourra être établi au préalable.

5. Assurances

Le prestataire bénéficie d'une assurance RC organisateur qui couvre l'ensemble de la manifestation suivant les dispositions des conditions générales et des conditions particulières du contrat N°971 0001 68019 A 30, souscrit auprès de la MACIF.

Le client renonce à tout recours contre celui-ci pour tous dommages éventuels occasionnés à ses biens personnels.

6. Responsabilité

Le prestataire et l'établissement choisi ne sont pas responsables des biens personnels et matériels appartenant aux clients et convives.

Le prestataire et l'établissement choisi déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol ou casse de ceux-ci.

Aucune responsabilité d'aucune sorte, ne pourra être engagée contre le prestataire en rapport avec la qualité, la fabrication ou la transformation des denrées alimentaires fournies, qui resteront sous la responsabilité exclusive du producteur.

7. Conditions particulières

Les conditions particulières sont, le cas échéant, spécifiées contractuellement et prévalent aux conditions générales de vente.

Dans le cas d'un évènement au domicile du client, une RC conciergerie enregistrée sous le même numéro de contrat d'assurance complètera les garanties et couvrira la manifestation suivant des conditions générales de vente spécifiques et conditions particulières associées.

8. Litiges

En cas de litige, celui-ci sera porté devant le Tribunal de Commerce de la juridiction compétente.

9. Forces majeures

Le prestataire se réserve le droit d'annuler le contrat en cas de force majeure sans préjudice de dommages et intérêts (guerre, grève, incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles...etc...)